EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-068
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	04/07/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 18 Votants : 24

Sans condition de quorum,
car il s'agit d'une 2ème convocation faute de quorum à la 1ère convocation du 22 juin 2023

L'an 2023, le mardi 27 juin à 18h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX Valérie MICHA-FRACHON, Joël TERRY (Saint-Georges d'Espéranche) ; (Saint-Just Chaleyssin) ; Christophe BADUFLE, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Murielle MUSTI, Alain NEPLE, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY.

Procurations : Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Ludovic HIRTH à Bernard JULLIEN
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Murielle MUSTI à René PORRETTA
Aurélie VERNAY à Bernard COCHARD

PROGRAMME « HABITER MIEUX ENERGIE » DE L'ANAH - ATRIBUTION DE SUBVENTIONS

Classification contrôle de légalité : 7.8.2

Le Plan Local de l'Habitat (PLH 2020-2026) a été approuvé par la délibération n°20-029 du 18 février 2020. Ce PLH se décline en plusieurs axes et actions, dont certaines permettent d'octroyer des aides financières.

C'est le cas pour le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH, pour lequel le Conseil communautaire a décidé le 19 novembre 2020, par la délibération n°20-113, de poursuivre son soutien financier de 1 000€ aux demandeurs éligibles.

COLL'in Communauté a reçu 1 dossier(s) de demande de versement de la subvention communautaire.

L'ANAH ayant déjà effectué le versement de ses aides au(x) propriétaire(s) concerné(s) sur la base des factures acquittées, COLL'in Communauté peut maintenant verser la subvention.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le(s) dossier(s) de demande de paiement présenté(s),
- DE VERSER une aide de 1 000 €, au titre du programme « habiter mieux énergie » de l'ANAH, pour le(s) dossier(s) mentionné(s) ci-après, conformément au tableau récapitulatif présenté et conformément aux crédits inscrits au budget général 2023 :
  - dossier n° 21/09.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	